



Date de convocation :

Le 26 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	2^{ème} séance de l'année
<u>Séance du 10 avril 2024</u>	

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 10 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-Point IGNACE 97 139 Les Abymes) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Étaient présents : 28 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddy GARGAR- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

<u>Nombre conseillers :</u>
En exercice : 48
Présents : 28
Votants : 37 (dont 9 pouvoirs)
▪ Dont pour : 37
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Georges BREMENT

Délibération n°2024.04.02/555

Examen et vote des budgets

Exercice 2024 :

. Budget principal

Rapporteurs

*Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX*

Vice-présidente de la commission
affaires financières

M. Marc MIGEREL

Directeur des affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 30 AVR. 2024

- publication sur le site internet
ou notification, le :

30 AVR. 2024

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 9

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Georges DAUBIN
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à M. Joseph LEE

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM à Mme Nadège THEOPHILE

Mme Lyliane PIQUION à M. Fred EUSTACHE

Autres conseillères communautaires : Mme Johane DAHOMAS à M. Chazy CIRANY

Mme Magaly MARCIN à M. Teddy FOULE

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

En cours de séance :

Autres conseillers communautaires : M. Fulbert HENRY à M. Fabert MICHELY

Mme Sandra ENJARIC à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

Nombre de conseillers absents excusés : 5

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)-
Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autre conseillères communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS-
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

En cours de séance :

Vice-président : M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) *départ de Mme ENJARIC*

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO-
M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 18 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- De voter le Budget primitif 2024 du *Budget principal* comme présenté au rapport :

FONCTIONNEMENT

Total des Recettes de fonctionnement	70 991 039,70 €
002 Résultat de fonctionnement	1 948 043,70 €
013 Atténuation de charges	- €
70 Produits des services	100 000,00 €
73 Impôts et taxes	53 742 996,00 €
74 Dotations et participations	15 100 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00 €
76 Produits financiers	
77 Produits spécifiques	
78 Reprise sur amortissements et provisions	
042 Opérations ordre transfert entre sections	
Total Depenses de fonctionnement	70 991 039,70 €
011 Charges à caractère général	9 106 990,65 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 580 000,00 €
014 Atténuation de produits	35 200 000,00 €
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	7 606 300,00 €
66 Charges financières	1 887 027,55 €
67 Charges spécifiques	200 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	2 510 721,50 €
68 Dotations aux provisions	1 000 000,00 €
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	900 000,00 €

Total des recettes d'investissement	25 032 225,36 €
001 Résultat d'investissement	- €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 727 225,36 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	700 000,00 €
13 Subventions d'investissement	6 094 278,50 €
16 Emprunts et dettes assimilées	13 000 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
45 Opérations sous mandat	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 510 721,50 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	900 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	25 032 225,36 €
D001 Résultat d'investissement	1 727 225,36 €
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	18 000 000,00 €
13 Subventions d'investissement versées	
16 Remboursement d'emprunt	2 150 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	300 000,00 €
204 Subventions d'équipements versées	800 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 000 000,00 €
23 Immobilisations en cours	- €
26 Participation et créances rattachées à des participations	35 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	920 000,00 €
45 Opérations sous mandat	
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €

ARTICLE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024

Le président de séance Le secrétaire de séance

Le président Le 5^{ème} vice-président



[Signature]

▪ Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 30 AVR. 2024

▪ Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 30 AVR. 2024

▪ Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 AVR. 2024

▪ Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024

▪ Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 30 AVR. 2024

30 AVR. 2024

